



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION,
DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION
Bureau des Migrations et de l'Intégration

LISTE DES PIÈCES POUR UNE DEMANDE DE SAUF CONDUIT ET/OU DE VISA RETOUR

- ✍ Courrier indiquant précisément le motif de votre demande de sauf conduit et/ou de visa retour ainsi que la date de départ/retour envisagée (pour une demande de sauf conduit, veuillez indiquer votre taille dans le courrier)
- ✍ Photocopie de votre passeport en cours de validité (copies de toutes les pages : identité, visas, cachets d'entrée/sortie...) **ou** attestation de passeport provisoire **ou** tout autre document justifiant votre identité
- ✍ Photocopie de votre titre de séjour **et/ou** de votre récépissé
- ✍ Justificatifs de voyage (billets d'avion, de bateau...)
- ✍ Justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture EDF, eau, internet.. ou dernière quittance de loyer + bail de location
- ✍ Si vous êtes hébergé :
 - attestation d'hébergement récente datée et signée
 - copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois de l'hébergeant
 - copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- ✍ 1 photographie d'identité récente (fond blanc, tête nue) pour une demande de sauf conduit
- ✍ Timbre fiscal de 15 euros pour une demande de sauf conduit **et/ou**
- ✍ Timbre fiscal de 6 euros pour une demande de visa retour

IMPORTANT

La délivrance d'un sauf conduit et/ou d'un visa retour n'est pas automatique.
Vous devrez justifier le caractère urgent et exceptionnel de votre demande par tous
moyens **au minimum 10 jours avant votre départ.**
N'attendez pas le dernier moment pour solliciter la délivrance d'un sauf conduit et/ou
d'un visa retour